



Cours de base de sciage mural

Module 2: Structure

Contenu/objectifs du cours	<p>Après une brève introduction théorique, les participants au cours reçoivent des instructions et des conseils pratiques complets sur le sciage de murs avec des exigences accrues, comme le travail "de bas en haut", la découpe de saillies murales, la réduction de la paroi, les coupes de précision, etc.</p> <p>Les connaissances techniques sont transmises et exercées dans la pratique. La formation théorique comprend les connaissances nécessaires pour travailler de manière autonome. Les travaux pratiques sont effectués par tournus. Les niveaux de difficulté se basent sur le module 1 du cours de base sur le sciage de parois et sont augmentés dans ce cours.</p>				
Groupe ciblé	<p>Le cours s'adresse aux collaborateurs qui s'intéressent à une formation aux exigences accrues dans le domaine du sciage mural et qui souhaitent se perfectionner de manière ciblée.</p>				
Conditions requises	<p>Collaborateurs qualifiés ayant suivi avec succès le module 1 : base du cours de base sur le sciage mural et ayant ensuite acquis au moins 6 mois d'expérience pratique dans le domaine du sciage de béton. Bonne capacité d'apprentissage. Très bonnes connaissances de l'allemand à l'oral et à l'écrit.</p>				
Attestation	<ul style="list-style-type: none">• Les cours sont inscrits dans le certificat de formation. <p>A la fin des modules 1 et 2, les participants reçoivent un certificat → Cours de base de sciage mural</p>				
Lieu de formation	<p>Centre de formation ASFS, Bellach</p>				
Durée du cours	<p>4 Jours ouvrables</p>				
Date des cours	<ul style="list-style-type: none">• Les dates sont disponibles sur le site web.• <u>Le cours sera organisé si le nombre d'inscriptions est suffisant (4 participants).</u>• Il est possible de s'inscrire à des cours qui ne sont pas publiés. Si le nombre de personnes intéressées est suffisant, nous vous informerons des dates de cours possibles.				
Coûts	<table><tr><td>Membres ASFS</td><td>Fr. 2'490.-</td></tr><tr><td>AVV-Supplément pour les non-membres</td><td>Fr. 1'005.-</td></tr></table> <p>La TVA est facturée en sus des frais de cours, au taux actuellement en vigueur.</p> <p>Les informations relatives aux frais supplémentaires et à l'indemnisation du Fonds paritaire figurent dans le document "Informations générales et conditions de cours".</p>	Membres ASFS	Fr. 2'490.-	AVV-Supplément pour les non-membres	Fr. 1'005.-
Membres ASFS	Fr. 2'490.-				
AVV-Supplément pour les non-membres	Fr. 1'005.-				
Inscription	<p>Via le formulaire d'inscription directement sur notre site web www.svbs.ch</p>				